



LA CHARTE  
ECO-RESPONSABLE  
DES EVENEMENTS  
LAGORDAIS

**E**n tant que commune engagée dans le projet « La Rochelle Territoire Zéro Carbone », la ville de Lagord met en place une charte éco-responsable. C'est un engagement social et éthique défini par la volonté de limiter son impact sur la planète en prenant en compte la nécessité d'adopter des comportements appropriés dans l'organisation au quotidien.

**Cette charte doit être signée par toute personne souhaitant organiser un événement sur le territoire de Lagord.**

## ► NIVEAU D'ENGAGEMENT

Je soussigné(e) .....

M'engage dans la charte des événements lagordais éco-responsables au titre de la structure suivante : .....

Pour l'événement suivant .....

► Pour chaque niveau d'engagement, l'organisateur mettra en place les actions obligatoires de la charte, et s'électionnera des actions complémentaires.

Pour l'édition 202..., nous candidaterons au niveau suivant :

**Niveau 1** ► mise en place de 1 à 5 actions complémentaires inscrites dans la charte

**Niveau 2** ► mise en place de 6 à 14 actions complémentaires inscrites dans la charte, réparties dans chacun des 7 domaines d'éco-responsabilité

**Niveau 3** ► Mise en place de plus de 15 actions complémentaires inscrites dans la charte, réparties dans chacun des 7 domaines d'éco-responsabilité.

## ► LES ACTIONS OBLIGATOIRES

(Tout niveau)

- Organiser le tri sélectif et le recyclage des emballages plastiques et métalliques des papier, cartons et du verre
- Prévoir une équipe dédiée à la mise en place des actions de la charte (nettoyage du site, tri et réduction des déchets, mobilité, accessibilité...)
- Choisir un site facile d'accès et inciter aux déplacements « doux » (marche, vélo), aux transports en commun ou au covoiturage, dans les supports de communication
- Informer des conditions d'accessibilité existantes de la manifestation
- Respecter et faire respecter la réglementation en vigueur, pour préserver la faune et la flore locales.
- Réaliser et diffuser un bilan des actions éco-responsables mises en place
- Ne pas utiliser de vaisselle jetable en plastique

## ► LES ACTIONS COMPLEMENTAIRES



### TRI, REDUCTION DES DECHETS & ECONOMIE CIRCULAIRE

#### ▪ La collecte et le tri des déchets

- Composter les restes de repas et/ou de préparation
- S'engager avec les fournisseurs sur la reprise des emballages lors des livraisons
- Organiser la collecte des objets réutilisables à la fin de l'événement
- Organiser la collecte et le recyclage des déchets spécifiques par un prestataire ; il s'agit des déchets hors bacs bleus/jaunes/verre (ex : palettes, caisse polystyrènes, coquilles d'huitres...)
- Délimiter une zone fumeur avec signalétique et matériel (un seul cendrier à récupérer par l'organisateur).

#### ▪ La prévention des déchets

- Sensibiliser au gaspillage alimentaire
- Faire don des invendus consommables à des associations caritatives
- Limiter les cadeaux et objets gratuits et favoriser les cadeaux dématérialisés ou écologiques. Supprimer les cadeaux plastiques, favoriser les cadeaux dématérialisés ou recyclés ou en économie circulaire.
- Réduire la consommation d'emballages à usage unique et / ou des dosettes individuelles. Refuser l'emballage plastique et réduction des emballages à usage unique
- Inclure des clauses de réduction des emballages dans les prestations avec les fournisseurs.
- Tout organisateur doit s'assurer de la récupération des emballages liés à la manifestation.
- Favoriser le réemploi et l'économie circulaire ou les objets de seconde main pour la décoration
- Pour tout support de communication s'assurer qu'ils soient réutilisés (Cf. circuit économie circulaire)



### LA MOBILITE DURABLE

- Installation de racks à vélo/barrières en nombre suffisant à proximité du site
- Mettre en place une signalétique indiquant les parkings, parkings de covoiturage
- Communiquer sur les accès aux transports en commun et les distances ou temps de trajet entre les points stratégiques
- Encourager le covoiturage
- Valoriser les participants qui utilisent des modes de transport doux, les transports en commun ou le covoiturage.



## L'ACCESSIBILITE PMR (personnes à mobilités réduites)



### & HANDICAP

- Veiller à l'accessibilité des équipements ajoutés dans le cadre de la préparation de la manifestation (banque d'accueil, cheminement, espaces réservés...)
- Prévoir suffisamment de stationnements accessibles à proximité du site ou une zone de dépose minute
- Sensibiliser les équipes d'accueil et si nécessaire prévoir une personne / équipe dédiée à l'accueil des personnes en situation de handicap, identifiable de tous
- S'assurer de mettre en place une signalétique accessible pour toutes les personnes en situation de handicap (pictogramme, braille etc.)
- Penser les animations adaptées au public en situation de handicap et rendre cette offre visible dans les supports d'information (programme, sites web...)

NB : Les handicaps ne sont pas nécessairement liés à la mobilité et peuvent être lié aux 5 sens



## LES ECONOMIES D'ENERGIE ET D'EAU

- Utiliser des appareils économes en énergie ou des solutions alternatives
- Installer des toilettes sèches pour économiser l'eau et produire du compost
- Remplacer l'eau en bouteille par la mise en place de fontaines à eau ou gros conditionnement
- Réduire l'impact des supports de communication (éviter les aplats de couleurs, privilégier les supports numériques)



## LA BIODIVERSITE

- Privilégier les espèces locales, françaises et biologiques pour la décoration florale de l'événement. Privilégier les espèces qui se replantent
- Eviter le compactage du sol dû aux installations, aux engins lourds et au piétinement
- Privilégier des aménagements ponctuels que vous pourrez récupérer et réutiliser
- Protéger les arbres et privilégier un système d'accroche non-perforant lors de l'installation des stands
- Encourager des actions qui encouragent la biodiversité cf. glossaire

## LA PROMOTION ET LA SANTE

- Prévoir du matériel de prévention adapté à l'événement (éthylotests, bouchons d'oreille...)
- Mettre en place une équipe dédiée à la promotion de messages de prévention (risques liés à la consommation excessive d'alcool, risques auditifs...) ou prévoir la diffusion de messages
- Prévoir un dispositif de sécurisation des retours pour les événements nocturnes (navettes, capitaine de soirée, covoiturage...)
- En cas de vente d'alcool, offrir un accès gratuit à de l'eau et veiller à favoriser la vente de boissons sans alcool (tarifs incitatifs...)
- En cas de diffusion de musique amplifiée, le public sera informé sur les risques auditifs et aura à sa disposition à titre gratuit des protections auditives individuelles.



## LA SENSIBILISATION A L'ECORESPONSABILITE

- Intégrer des critères environnementaux dans les prestations
- Communiquer la charte à l'équipe technique de l'événement et aux décideurs
- Valoriser auprès du public les gestes éco-responsables de la manifestation.
- Communiquer la démarche auprès des médias
- Autres : .....

► Total points cochés : .....

Date : ..... / ..... / .....

Signature de l'organisateur

### Documents joints :

- Annexe 1 : Déclaration d'engagement en faveur de l'éco-responsabilité
- Annexe 2 : Identification et missions du référent charte
- Glossaire
- ABCdaire en ligne sur ... (*lien vers site*)

## NOTICE D'UTILISATION DE LA CHARTE ECO-RESPONSABLE DES EVENEMENTS LAGORDAIS

### ► Quels sont les objectifs de la charte ?

La charte a pour objectifs de :

- Sensibiliser les organisateurs au développement durable
- Inviter et accompagner les organisateurs à s'engager dans une démarche de progrès
- Mettre à disposition des ressources facilitant la mise en œuvre d'une démarche éco-responsable
- Valoriser cette démarche au niveau du territoire et mettre en lien les différents acteurs

### ► A qui s'adresse la charte ?

La charte s'adresse à l'ensemble des organisateurs des manifestations (sportives, culturelles, touristiques, etc.) quel que soit le niveau de maturité de leur démarche développement durable.

### ► Comment fonctionne la charte ?

La charte s'inscrit dans une démarche volontaire et comporte 3 niveaux de labellisation.

Elle favorise une démarche progressive et d'amélioration continue pour les organisateurs d'événements.

L'organisateur a donc le choix de candidater au niveau 1, 2 ou 3 de la charte la première année, puis s'engager aux niveaux supérieurs les années suivantes.

- Un candidat peut prétendre au niveau 2 dans un premier temps pour ensuite tendre au niveau 3 ou bien directement au niveau 3 selon son niveau d'ambition et ses moyens.
- Chaque organisateur souhaitant adhérer à la charte devra désigner un « référent charte ».
- Pour chaque niveau, 2 documents sont à compléter et à déposer à la mairie ou à renvoyer par mail à [vieassociative@lagord.fr](mailto:vieassociative@lagord.fr) :
  - La charte pour des événements lagordais éco-responsables
  - La fiche d'identification du référent charte (annexe 1)
- Tous les signataires de la charte devront mettre en place les actions obligatoires de la charte. Ces actions seront intégrées dans toutes les conventions de partenariat et demandes d'occupation du domaine public.

### ► 3 niveaux de labellisation

Pour chaque niveau d'engagement, l'organisateur mettra en place les actions obligatoires de la charte et sélectionnera des actions complémentaires.

**Niveau 1** ► mise en place de 1 à 5 actions complémentaires inscrites dans la charte

**Niveau 2** ► mise en place de 6 à 14 actions complémentaires inscrites dans la charte, réparties dans chacun des 7 domaines d'éco-responsabilité

**Niveau 3** ► Mise en place de plus de 15 actions complémentaires inscrites dans la charte, réparties dans chacun des 7 domaines d'éco-responsabilité.

## ► Quels sont les avantages proposés par la charte ?

Chaque organisateur engagé dans cette charte pourra bénéficier d'un accompagnement de la Ville de Lagord, de la façon suivante :

- Conseils et accompagnement dans la mise en place des actions choisies
- Prêts gratuits de matériel favorisant l'éco-responsabilité selon besoins et possibilités :
  - Poubelles
  - Barrières pour garer les vélos

## ► Quels sont les engagements des signataires de la charte ?

- Mettre en place les actions prévues
- Faire un bilan des actions éco-responsables mises en place à la fin de l'événement en vue d'une progression.

## ► Rappels réglementaires

- [Interdiction de l'utilisation des sacs plastiques à usage unique \(2016\)](#)

Conformément à la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique et à la croissance verte, la ville de Lagord rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la distribution gratuite ou payante de tous les sacs en matière plastique à usage unique est interdite. Seuls restent autorisés : les sacs jetables compostables constitués pour tout ou partie de matière biosourcés (végétales). La ville encourage donc l'utilisation des sacs réutilisables.

- [Interdiction de la vaisselle en plastique jetable \(2020\)](#)

Conformément à la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique et à la croissance verte, la ville de Lagord rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, il est mis fin à la mise à disposition de gobelet, verres, assiettes jetables de cuisine pour la table en matière plastique, sauf ceux compostables e, compostage domestique et constitué, pour tout ou partie, de matières biosourcées ». les modalités d'application sont accessibles dans le document suivant : [https://ecologie-solidaire.gouv.fr/sites/default/FAQ\\_vaisselle\\_jetable\\_VF\\_Juin2017.pdf](https://ecologie-solidaire.gouv.fr/sites/default/FAQ_vaisselle_jetable_VF_Juin2017.pdf)

- [Prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés \(2017\)](#)

Conformément au décret N° 2017-1244 du 7 août 2017 relatif à la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés, la ville de Lagord rappelle que si l'événement est destiné aux enfants jusqu'à l'âge de 6 ans révolus, les niveaux de pression acoustique ne devront pas dépasser 94 décibels pondérés A sur 15 minutes et 104 décibels pondérés C sur 15 minutes.

## ► Focus Zéro Déchet Zéro Gaspillage

Tout organisateur d'événement engagé dans la charte devra mettre en place le tri des déchets sur son événement, quel que soit son niveau de labellisation. L'engagement dans le niveau 2, 3 de la charte nécessitera d'améliorer la qualité de tri des déchets sur l'événement d'une édition à l'autre, et de diminuer progressivement le nombre de bacs bleus demandés et collectés.

## ► Comment télécharger la charte ?

Pour télécharger la charte : *(lien à créer sur le site internet)*

Pour plus d'information concernant la charte : [vieassociative@lagord.fr](mailto:vieassociative@lagord.fr)